Judo Club CREVECOEUR LE GRAND

REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

L'assurance ne couvrant que les accidents dus à la pratique de nos activités (Judo, Jujitsu, Taïso), les pratiquants ne doivent arriver au dojo que 10 minutes maximum avant les cours.
Un pratiquant arrivant en retard à son cours ne sera pas admis sur le tatami, surtout s'il y a répétition du retard.
Respecter l'horaire, c'est respecter le travail d'autrui.

TENUE DES JUDOKAS - RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE JUDOGI

Les judogis de couleur sont interdits.

Tous les judokas doivent utiliser les vestiaires par mesure d'hygiène : **ne pas arriver au dojo ou en partir en judogi**.

Montres, bijoux et objets de valeur : le club ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou vols qui pourraient survenir.
NE RIEN LAISSER DANS LES VESTIAIRES pendants les cours.
La propreté corporelle est indispensable : tout judoka, dont les pieds notamment ne seraient pas propres, pourrait se voir interdire l'accès au tatami.

Les judokas auront les ongles coupés court et ne porteront aucun objet métallique ou objet pouvant entraîner des blessures.
Les judokas ayant des poux ne seront pas acceptés sur le tatami mais pourront assister au cours en qualité de spectateurs.
Les judokas souffrant de verrues plantaires devront le signaler au professeur et porter une chaussette blanche pour pratiquer.
Les féminines auront :
- sous la veste un maillot de corps blanc, long, à manches courtes, col rond, maintenu dans le pantalon du judogi ;
- un soutien-gorge sans armature métallique ;
- ni maquillage, ni bague, ni bijou ;
- les cheveux longs noués à l'aide d'un élastique.

Les judokas ne pourront quitter le tatami qu'avec l'autorisation du professeur.
Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

TAÏSO

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.
Tenue sportive recommandée : pantalon de judogi, jogging, short, *ou cycliste, Pas de brassière seule.*

ACCIDENT

En cas d'accident sérieux à l'entraînement ou en compétition, faire établir une déclaration d'accident. La déclaration est à faire sur le site de la FFJDA par l'adhérent dans les 5 jours qui suivent l'accident.

SANCTIONS

Le professeur et (ou) l'un des membres du comité directeur peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de :
- non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement ;
- chahut ou détérioration du matériel dans le dojo, les vestiaires, les douches ou le couloir.

Selon la gravité des faits, le Judo Club peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

DROIT A L'IMAGE :

Au cours de la saison sportive, des photographies des adhérents pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif sur les seuls supports suivants : journal du Judo Club Crèvecoeur le Grand, Tableau d'affichage du Judo Club Crèvecoeur le Grand, site internet du Judo Club Crèvecoeur le Grand , page Face Book du Judo Club Crèvecoeur le Grand, DVD/clé USB réalisé par le Judo Club Crèvecoeur le Grand lors des stages ou animations, calendrier du Judo Club Crèvecoeur le Grand.
* Pour les majeurs, la signature de ce règlement intérieur vaut acceptation. Pour les mineurs, une autorisation parentale expresse et spéciale est obligatoire. »

Respectez le travail de vos camarades en vous imposant le silence, en respectant les horaires.

Pour les enfants mineures :

Autorisation de publication d'image individuelle et collective

Je soussigné (NOM, Prénom) _____ Agissant en qualité de

Mère □ Père □ Tuteur légal □ Parent exerçant le droit de garde □

Du ou des mineurs suivant(s) :
(NOM, Prénom) _____
(NOM, Prénom) _____
(NOM, Prénom) _____

Je déclare sur l'honneur :

□ avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) ci-dessus désignés

□ être investi du droit de garde ou de la tutelle du (des) mineur(s) ci-dessus désignés.

Je déclare autoriser la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s) par l'association Judo Club Crèvecoeur le Grand dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.

- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : journal de l'association, Tableau d'affichage du Judo Club Crèvecoeur le Grand, site internet du Judo Club Crèvecoeur le Grand, page Face Book du Judo Club Crèvecoeur le Grand, DVD/clé USB réalisé par le Judo Club Crèvecoeur le Grand lors des stages ou animations, calendrier du Judo Club Crèvecoeur le Grand.

Fait à _____, le _____

Signature